



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service installations classées

**AVIS DE PROLONGATION
DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Création des secteurs d'information sur les sols

La consultation du public portant sur la création des secteurs d'information sur les sols, organisée du 3 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus, est prolongée jusqu'au 18 janvier 2019 à 16h00.

Pendant la durée de cette consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables sur :

- le portail des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/secteurs d'information sur les sols (SIS)/fiches descriptives des secteurs concernés).

Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées par écrit :

- auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- auprès de la direction départementale de la protection des populations – service installations classées
- et par voie électronique à l'adresse suivante : sis.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr,

en mentionnant la référence du SIS considéré qui est du type 38SIS0XXXX (les 4 derniers numéros permettant d'identifier le SIS concerné).

A l'issue de la consultation, un rapport de synthèse récapitulant les observations du public et le bilan de la concertation seront consultables, pendant un an, auprès des différentes mairies concernées, à la direction départementale de la protection des populations (service installations classées) ainsi que sur le portail des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols, du département de l'Isère.